

énééo FOCUS

MARS 2018

Quand on essaie d'assimiler les pensions légales à des produits financiers...

THÈMES

Pension

Sécurité sociale

Pensions complémentaires

Panier du pensionné

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Dans cet Énéo Focus nous cherchons à clarifier le danger d'amalgames entre les pensions légales se basant sur un effort collectif contre un risque collectif, et les « autres » pensions, souvent qualifiées de « complémentaires », mais qui sont en réalité des produits financiers qui se basent sur un effort individuel.

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Quelles sont les différences entre les pensions légales et les pensions complémentaires ?

Quels sont les piliers de la pension légale ?

Quelles sont les sources de financement autre que la cotisation sociale ?

QUAND ON ESSAIE D'ASSIMILER LES PENSIONS LÉGALES À DES PRODUITS FINANCIERS...

« Un Belge sur deux n'a rien préparé pour sa pension »...

Voilà, une phrase que nous avons beaucoup entendue ces derniers mois et qui suscite souvent la peur : « Quoi, vous n'avez encore rien préparé ? M'enfin ! » ; la confusion : « Ah ? Une pension, ça se prépare ? Mais comment ? » ; ou pire, l'inquiétude par rapport à la pension légale : « La pension légale ne suffit pas. Constituez une pension complémentaire ! ». Mais, depuis quand la pension est-elle devenue une responsabilité individuelle ?

Attention, l'analyse ne réfute nullement la bienfaisance ou la nécessité de l'épargne individuelle, mais tente de clarifier le danger d'amalgames entre d'une part les pensions légales se basant sur un effort collectif contre un risque collectif, et les « autres » pensions, souvent qualifiées de « complémentaires », mais qui sont en réalité des produits financiers qui se basent sur un effort individuel (parfois collectif, mais limité) pour un projet de vie personnel d'autre part.

Les produits financiers se préparent principalement au niveau personnel (et/ou familial), mais les pensions légales se préparent dans le cadre du risque/bien-être collectif. Ces deux « préparations » peuvent coexister, mais ont tendance à se mélanger au détriment des pensions légales. Pourtant, les pensions légales méritent une autre considération quand nous (re)pensons à leurs rôles à la fois économique et social.

« Pub, pub, pub » !

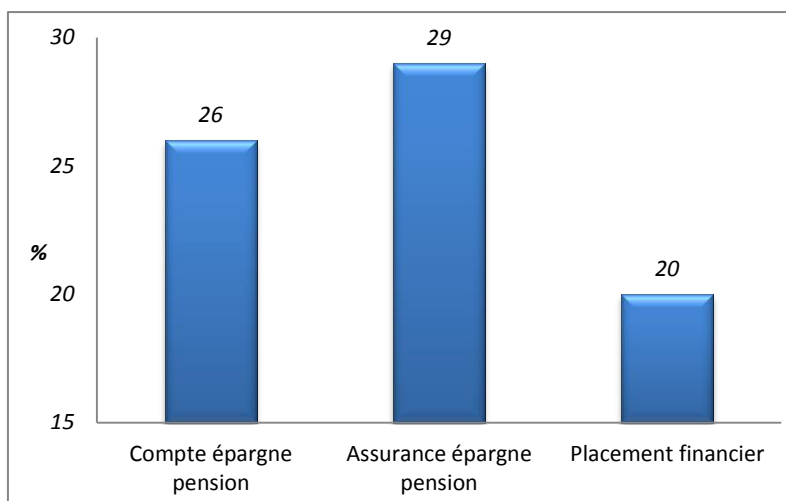
« Un Belge sur deux n'a rien préparé pour sa pension », « Un Belge sur deux n'aurait pas encore pensé à planifier sa pension »...tels sont les titres diffusés par beaucoup de médias relayant le résultat d'une « enquête » récemment réalisée par...une banque. Selon cette « enquête », qui ne manque pas de subjectivité commerciale, il existerait un « déficit » d'information sur les systèmes de pension. Toujours selon l'« enquête », ou plutôt selon cette campagne communicationnelle :

- « 7 Belges sur 10 n'ont pas d'idée sur le montant de leur pension légale (pilier 1) »
- « 4 Belges sur 10 n'ont pas d'idée sur le montant de leur pension complémentaire (pilier 2) »
- « 8 Belges sur 10 ne connaissent pas les trois piliers »

Pour combler ce « déficit » d'information, cette véritable campagne publicitaire nous propose des « leviers de préparation » :

- « Près de 9 Belges sur 10 estiment avoir besoin d'au moins 60% de leur dernier salaire pour vivre après la pension »
- « Près de 6 Belges sur 10 pensent que la pension complémentaire (pilier 2) ne suffira pas »
- « 1 Belge sur 2 a souscrit personnellement à une épargne pension (pilier 3) »

Enfin, le parfum publicitaire n'hésite plus à nous vaporiser ses produits financiers – assimilés à des pensions – comme étant le « top 3 des leviers pour compléter la pension légale », avec une note d'auto-congratulation : « Les Belges plébiscitent les produits d'épargne offrant la sécurité ».



« Top 3 des leviers pour compléter la pension légale »... Attendez, il manque une colonne !

Quand nous observons cette logique commerciale - commercialement bien réfléchie, reconnaissons-le -, nous pouvons constater le « top 3 » d'éléments erronés à l'égard de la sécurité sociale dont fait partie la pension légale.

Les auteurs et leurs sympathisants profitent du manque de connaissance du public pour assimiler désormais les pensions légales à des produits financiers après avoir assimilé les produits financiers à des pensions.

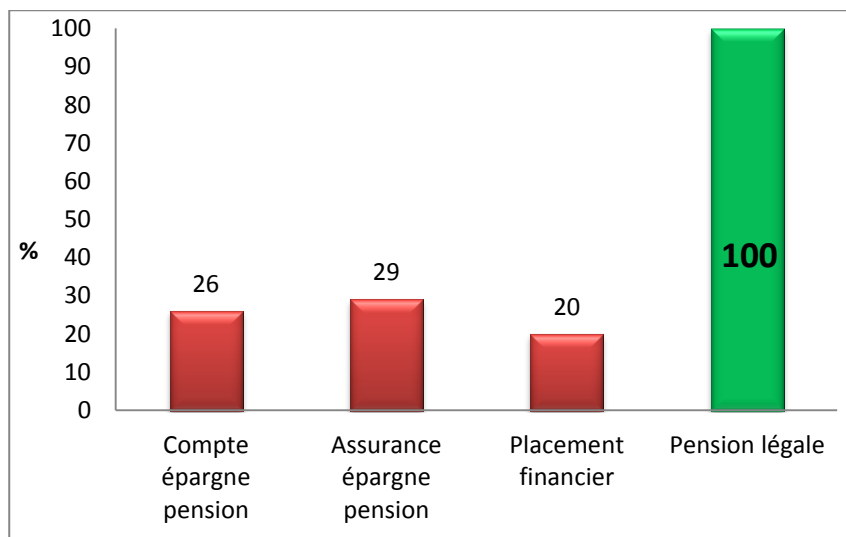
S'il est vrai que nous ne connaissons pas en détail comment fonctionnent les systèmes de pensions, et surtout comment dysfonctionnent ces systèmes à cause de la « réforme » des pensions menée depuis 2011 — pour ce domaine du moins, le clivage gauche-droite n'existe pas, car quasi tous les partis politiques partagent la même responsabilité —, la pseudo-enquête mélange sciemment les raisons d'être des pensions légales et celles des produits financiers, en profitant justement de ce manque de connaissance générale.

En effet, les pensions légales font partie de la sécurité sociale en se basant sur la solidarité entre les générations et au sein de celles-ci contre le risque social de perte de revenu liée à l'âge. Les produits financiers, que les acteurs financiers et certains politiques et académiques ne cessent d'assimiler aux pensions légales (en même temps, ils n'hésitent pas à réduire les périodes assimilées pour les pensions légales...), se basent d'une part sur la capacité/volonté financière et individuelle, et sur la maximisation des profits du monde financier d'autre part.

Nous pouvons aisément remarquer que les informations issues de cette publicité reposent principalement sur les raisons d'être commerciales, tout en essayant d'occulter les premières (basées sur l'objectif social), comme si les pensions se « préparent » individuellement, et cela grâce aux banques et aux assurances...

Les leviers pour compléter la pension légale ? Ce sont les pensions légales !

Une fois qu'on a démêlé des raisons d'être sociales et commerciales — attention, les deux peuvent coexister, mais ne se mélangent pas —, il est faux de (faire) croire que les produits financiers sont les meilleurs « leviers » pour compléter la pension légale. Pour la compléter, il « suffit » de renforcer la pension légale, bien plus sûre face aux aléas boursiers!



« Top 1 » pour compléter la pension légale

SPECIAL DEAL

Attention, ceci est une vraie publicité à promouvoir (et non à « vendre ») les quatre piliers des pensions légales !

Force est de constater que les pensions légales sont souvent présentées comme l'un des piliers (« 1^{er} pilier ») parmi « d'autres » pensions, comme ce fut le cas dans la campagne publicitaire que nous avons citée plus haut. Néanmoins, cette vision fait occulter les piliers internes au « 1^{er} pilier », qui sont des véritables piliers de pensions légales, à savoir, le pilier **assurantiel**, le pilier **redistributif**, le pilier **économique** et le pilier **social**.

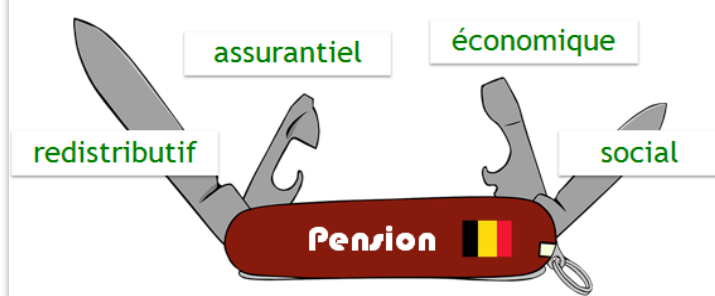
Pilier assurantiel : les pensions légales font partie de la sécurité sociale, basée sur le principe d'assurance sociale. Comme son nom l'indique, il s'agit d'une assurance collective pour un risque collectif. L'assurance est alimentée principalement par les cotisations sociales et d'autres types de financements.

Pilier redistributif : les pensions légales ne sont pas seulement une question de droit et d'obligation. Elles sont aussi un outil de redistribution des richesses entre populations – et pas seulement entre les générations. Ce mécanisme est indispensable pour la stabilité socio-économique d'une société, et cette stabilité est profitable à tous.

Pilier économique : les pensions sont souvent considérées comme un « coût », mais on oublie une évidence selon laquelle les montants octroyés sont réinjectés dans l'économie via la consommation, le recours aux services de soins, les investissements, etc.

Pilier social : une pension légale décente permet aux aînés d'apporter des aides auprès des gens (petits-enfants notamment) et de participer à des activités culturelles et sociales (dont le volontariat).

Si on pensait la pension légale comme un « outil multifonction » ?



Produits financiers et pensions légales : on en parlera après avoir récupéré la perte depuis la crise financière !

Non seulement ces produits financiers sont caractérisés par l'opacité au niveau des frais d'entrée, de gestion et de sortie, mais ils génèrent également des manques à gagner colossaux pour la sécurité sociale, car le gouvernement leur accorde des avantages fiscaux (environ 2,4 milliards d'euros par an).

De plus, selon la recherche menée par l'économiste Éric Dor, il existe un autre manque à gagner à cause de la crise financière et des mesures prises depuis 2008, notamment le taux d'intérêt quasi ou carrément égal à zéro. En effet, selon l'économiste, « *si les flux d'intérêts reçus étaient restés à leur niveau de 2008, les revenus cumulés de 2009 à 2017 des épargnants auraient été supérieurs de 40 milliards d'euros* » !¹ Les épargnants belges ont donc « perdu » chaque année 8 milliards d'euros depuis 2009, et il semble que ce paiement invisible va se poursuivre ...

Les épargnants belges ont donc « payé » chaque année 8 milliards d'euros depuis 2009 (quelle « générosité »...) , et il semble que ce paiement invisible continuera... La facture à l'égard des citoyens est encore plus salée si on additionne à cela le manque à gagner lié à la fraude fiscale (illégal et immoral : environ 20 milliards d'euros par an) et à l'évasion fiscale (soi-disant légale, mais immoral : environ 220 milliards d'euros en 2016).

Les pensions légales représentent certes un coût pour assurer les rôles socio-économiques qu'on leur accorde, mais elles sont épargnées de tout risque spéculatif, ce qui n'est évidemment le cas des produits financiers !

Et que dit l'enquête Énéo « Pensions et qualité de vie » ?

Notre dernière enquête sur les pensions « Pensions et qualité de vie » — certes encore perfectible, mais qui ne manque certainement pas d'objectif social — partage le constat selon lequel il faut compléter la pension légale, mais tout en renforçant son principe solidaire et égalitaire au lieu de la détricoter au nom de la « réforme des pensions ».

Vous verrez dans notre recherche — qui est également la vôtre, car vous étiez nombreux à participer à l'enquête malgré le nombre important de questions à parcourir — que les solutions existent tant du côté des « revenus » que du côté des « dépenses ».

« *Un Belge sur deux n'a rien préparé pour sa pension* » ? Non, à moins que vous soyez spécialiste de la fraude fiscale du matin au soir, vous préparez votre pension, pour la pension de vos parents, et pour la pension de vos enfants. En travaillant, en payant les impôts et les taxes, en participant à la vie familiale et sociale, vous participez quotidiennement à la sécurité sociale, vous investissez dans un paradis social comme le dit la campagne du MOC.

Et nous souhaitons que notre enquête, disponible sur le site², apporte son soutien à cette construction sans doute pas suffisamment visible, mais indispensable.

Kusuto Naïto,
Philippe Andrianne

¹ journal L'Écho du 14 septembre 2017

² <https://www.eneo.be/etudes-2017/etudes-analyses/etudes/etudes-2017/pensions-et-qualite-de-vie-enquete-2017.html>

Pour citer cette analyse

Naïto K., Andrianne P. (2018), « Quand on essaie d'assimiler les pensions légales à des produits financiers... », *Énéo Focus*, 2016/05.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

*Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73*

En partenariat avec



Avec le soutien de